

ANNEXE 4 A LA CONVENTION RELATIVE « AUX PLACES SOCIALES DANS LES ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS »

- Fiche d'évaluation annuelle du dispositif par structure au 31/12/20.. -

L'évaluation annuelle du dispositif « Places sociales » dans la structure est réalisée conjointement par les professionnels de la structure et du Département. Elle est présentée au comité technique local. Les fiches individuelles anonymes de l'ensemble des enfants ayant bénéficié du dispositif pendant l'année sont jointes à ce document afin d'être analysées par le Département.

Structure

Nom :

Adresse :

Gestionnaire :

Capacité d'accueil totale de la structure :

Convention Places Sociales

Date de la première convention :

Date de la convention en cours (avenant) :

Nombre de places (ETP) :

Nombre de jours d'ouverture :

Nombre de jours pouvant être contractualisés (nb places x nb j ouverture) :

Nombre de jours effectivement contractualisés (1/2 journée ou journée) :

Nombre de jours d'absence justifiée :

Nombre de jours d'absence injustifiée :

□ ACCOMPAGNEMENT

Les professionnels :

1) de la structure :

- Nombre de professionnels impliqués dans le dispositif :
- Le médecin de la structure intervient-il dans le dispositif ?

2) du Département impliqués dans le dispositif :

- Psychologue du Département □ ou Financés par le département □

Nombre d'heure(s) par mois :

Nombre d'heures consacrées aux évaluations (ne pas multiplier par le nombre de professionnels présents) :

Nombre d'entretiens sur rendez-vous avec les parents dans la structure :

Nombre de demandes de la structure pour intervention des professionnels du Département auprès de la famille en dehors des synthèses régulières :

Enfants ayant bénéficié du dispositif pendant l'année civile

Nombre d'enfants :

Nombre de familles concernées :

Contrats signés avec les familles dans l'année

Nombre de premiers contrats :

Nombre de renouvellements de contrats :

Durée des contrats

Mois	1 à 3	4 à 6
Premier contrat		
Contrat renouvelé		

☐ Mesures associées aux contrats

	Effectives	Demandes en cours
TISF		
AED		
AEMO		
Soins paramédicaux de l'enfant (kiné, orthophoniste, orthoptiste...)		
Prise en charge médico-psychologique de l'enfant (CMP, hôpital de jour, SESSAD, CAMSP, pédopsychiatrie)		
Prise en charge médico-psychologique d'un ou des parents		
Autre (préciser) :		

Critères d'admission liés aux :

Troubles du développement	Langage	
	Développement psychomoteur	
	Autonomie	
Difficultés de la relation parents-enfants	Difficulté à la séparation	
	Difficulté dans la création et le maintien du lien	
	Capacité à percevoir les besoins de l'enfant	
	Capacité à répondre aux besoins de l'enfant	
Difficultés éducatives	Respect des rythmes de l'enfant (sommeil, alimentation,...)	
	Hygiène et acquisition de la propreté de l'enfant	
	Eveil et jeux adaptés à l'âge de l'enfant	
	Donner un cadre de vie sécurisant et sécurisé, savoir poser des limites	

Objectifs des contrats et réalisation à la fin des contrats liés aux :

	Posés	Partiellement réalisés	Réalisés
Troubles du développement:	Langage		
	Développement psychomoteur		
	Autonomie		
Difficultés de la relation parents-enfants:	Difficulté à la séparation		
	Difficulté dans la création et le maintien du lien		
	Capacité à percevoir les besoins de l'enfant		
	Capacité à répondre aux besoins de l'enfant		
Difficultés éducatives:	Respect des rythmes de l'enfant (sommeil, alimentation,...)		
	Hygiène et acquisition de la propreté de l'enfant		
	Eveil et jeux adaptés à l'âge de l'enfant		
	Donner un cadre de vie sécurisant et sécurisé, savoir poser des limites		

Enfants entrés dans le dispositif pendant l'année 20..

Age et sexe

	0 à 5 mois	6 à 11 mois	12 à 23 mois	24 à 35 mois	36 à 48 mois
Masculin					
Féminin					

Pour les premiers contrats, délai entre la commission d'admission et la signature du contrat :

Délai	< 1 mois	1 à 2 mois	3 à 5 mois	6 à 8 mois	9 à 11 mois	1 an et +
Nombre d'enfants						
Difficultés liées à :						
- la famille						
- la structure						

Préciser le ou les motifs de ce délai :

Enfants sortis du dispositif pendant l'année

Nombre d'enfants :

Nombre de familles :

Age à la sortie du dispositif

0 à 5 mois	6 à 11 mois	12 à 23 mois	24 à 35 mois	36 à 48 mois

Situation de l'enfant à la sortie du dispositif

		Nombre
Famille	Objectifs atteints	
	Objectifs partiellement atteints	
	Objectifs non atteints	
Accueil collectif occasionnel (paiement hors dispositif)		
Accueil collectif régulier (paiement hors dispositif)		
École		
Établissement spécialisé (hôpital de jour, IME ...)		
Placement administratif ou judiciaire		
Rupture de contrat	A l'initiative du parent	
	A l'initiative de la structure petite enfance et de l'équipe médico-sociale	
	D'un commun accord avec la famille	
Fin de contrat		
Autre (préciser) :		